

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article908>

POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITE

- Communiqués, prises de positions, actions -



Publication date: jeudi 15 août 2013

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

La demande du Parquet de Bayonne de renvoi du **Docteur Nicolas Bonnemaison** devant la Cour d'assises, démontre à l'évidence l'urgence de faire évoluer la loi en la matière.

La pression vaticane a régulièrement bloqué l'évolution démocratique sur la liberté personnelle à l'individu à décider de sa vie.

Au-delà de l'aspect philosophique, la question reste de savoir si le citoyen est autorisé à attendre la mort ou à choisir.

Cela reste donc de sa décision individuelle. La loi dégagerait ainsi la responsabilité du corps médical.

C'est l'absence de réglementation en la matière qui permet l'accusation de ce médecin courageux.

La Fédération Nationale de la Libre Pensée apporte son appui à l'**ADMD** qui, depuis de nombreuses années, sensibilise l'opinion et les décideurs politiques à cette question.

Elle estime que la loi ne peut être subordonnée aux croyances religieuses.

Il ne saurait être question de trouver des palliatifs pour échapper à nos responsabilités citoyennes, déclare le Président de la Libre Pensée, **Marc Blondel**.

Paris, le 15 août 2013